

Séance du conseil communal du 13 juillet 2018

Présents: Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre, MM. Junker Raymond, Leweck Jim, échevins, MM. Agnes Marcel Braconnier Jean, Cannivy Joseph, Nockels Charles, Rodenbour Marc, Schreurs Guy, conseillers
M. Alain Weber, secrétaire.

Absent excusé: néant

- Compte administratif et compte de gestion 2016

Unaniment le conseil communal décide d'approuver provisoirement le compte administratif 2016 ainsi que le compte de gestion 2016 et de les soumettre à l'approbation de l'autorité de tutelle.

- Règlement de circulation

Le conseil communal confirme le règlement d'urgence, édicté par le collège échevinal le 11 juin 2018 portant règlement temporaire de la circulation de la rue « Op der Schleed » à Bourscheid à partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'à la fin des travaux.

- Fixation de l'impôt foncier et de l'impôt commercial

Le conseil communal décide de fixer le taux multiplicateur de toutes les catégories d'impôt foncier à 350% et le taux multiplicateur de l'impôt commercial à 240%.

- Convention Maison de la Schlënner

Le conseil communal décide unaniment d'approuver la convention « Maison de la Schlënner » du 8 juillet 2018 entre le Ministre de l'Environnement, le Parc naturel de l'Our, le collège échevinal de la Commune de Bourscheid, le collège échevinal de la Commune de Parc Hosingen et l'Association Frënn vun der Schlënner et décide unaniment de nommer unaniment Madame Annie NICKELS-THEIS, ainsi que par 8 voix pour et 1 voix non valide Monsieur Raymond JUNKER et comme délégués du comité de suivi.

- Convention « Bummelbus »

Le conseil communal décide de donner son accord de principe pour la convention « Bummelbus » avec le Forum pour l'Emploi a.s.b.l.

- Contrat de location

Le conseil communal adopte unaniment la prolongation du contrat de loyer pour la location du logement de l'ancienne école de Lipperscheid.

- Morcellement d'un terrain

Le conseil communal décide d'accorder le morcellement d'un terrain dans la commune de Bourscheid, section C de Bourscheid.

- **Droit de préemption**

A l'unanimité des voix, le conseil communal décide de ne pas faire valoir le droit de préemption pour quatre parcelles inscrites au cadastre de la Commune de Bourscheid, section F de Lipperscheid .

- **Commission d'Intégration**

Le conseil communal décide de nommer les 4 candidats suivants comme membres de la Commission d'Intégration: Claire GLAESENER, Leticia ELOI DA CRUZ, Annie NICKELS-THEIS, Jim LEWECK et de désigner le secrétaire communal en tant que secrétaire de la Commission d'Intégration.